



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à seize heures trente, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck DETCHEVERRY, Maire.

**Délibération N° 36-24**

Nombre de conseillers municipaux présents : 9  
Nombre de procuration : 1  
Nombre de conseillers municipaux absents : 2  
Date de convocation du conseil municipal : 04 juin 2024.

**Objet : Attribution des Lots 1, 2 et 4 du marché d'amélioration technique de l'abattoir municipal.**

Étaient présents : Franck DETCHEVERRY, Nancy HAYES, Magali LUCAS, Denis VIGNEAUX, Loïc GASPARD, Denis DETCHEVERRY, Ketty ORSINY, Vicky YON et Flore OLAIOLA.

Étaient absents : Justine BRAQUART et Nicolas LEMAIN.

Avait donné pouvoir : Justine BRAQUART

Secrétaire de séance : Denis VIGNEAUX.

**Le conseil municipal de Miquelon-Langlade**

**VU**

- la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code de la Commande Publique ;

**SUR**

- L'exposé du Maire.

## CONSIDÉRANT

- L'importance du chantier de travaux d'amélioration technique de l'abattoir ;

**Après en avoir délibéré,  
A adopté la délibération dont la teneur suit :**

Article 1 : **Attribue** le lot 1 – VRD Gros œuvre du marché pour l'amélioration technique de l'abattoir municipal à l'entreprise CO-RENO SARL pour un montant de 283 090.88 € (deux cent quatre-vingt-trois mille quatre vingt dix euros et quatre-vingt-huit centimes).

**Attribue** le lot 2 – Couverture - charpente du marché pour l'amélioration technique de l'abattoir municipal à l'entreprise CO-RENO SARL pour un montant de 193 668 € (cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-huit euros).

Attribue le lot 4 – Electricité du marché pour l'amélioration technique de l'abattoir municipal à l'entreprise Louis Hardy SAS pour un montant de 53 618 € (cinquante trois mille six cent dix-huit euros).

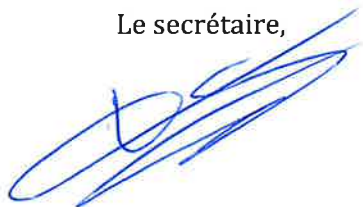
Article 2 : **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la passation et à la réalisation de ce marché.

Article 3 : **Précise** que les dépenses sont prévues au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance le 11/06/2024.

Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

Le secrétaire,



Le Président,



Transmis au représentant de l'État le
PUBLIE ou NOTIFIE le
ACTE EXECUTOIRE

<b>PROCEDURES DE RECOURS</b> <b>Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours</b> Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12
--